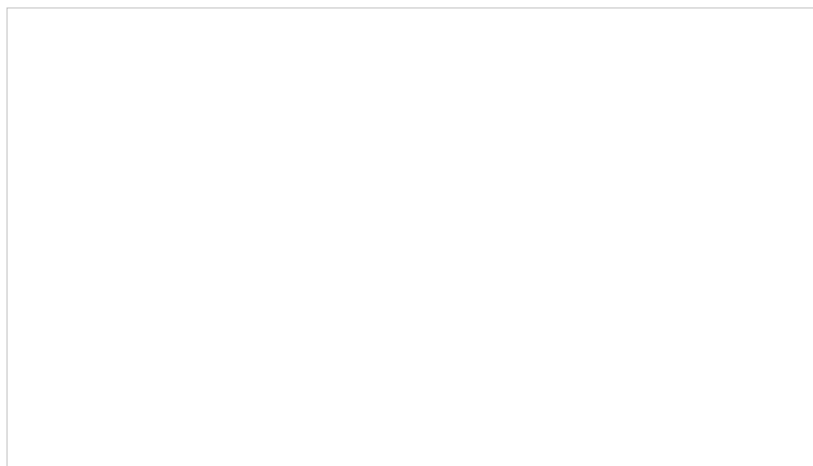




Actus Agricoles

Secteur horticole, centres équestres, pêche, zoos ou cirques, le gouvernement prend la mesure des conséquences du confinement sur ces activités et annonce des plans soutiens spécifiques.

Lors d'une audition devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le 16 avril 2020, le ministre de l'agriculture a confirmé que **la filière horticole** devrait bénéficier d'un plan spécifique de soutien face à la crise liée à l'épidémie de coronavirus. « Nous savons que ce sera la filière la plus touchée, a justifié le ministre. Nous avons demandé des aides exceptionnelles au niveau de la Commission européenne ». Il avait déjà annoncé quelques jours plus tôt un autre plan spécifique à **la filière de la pêche**.

Dans le budget rectificatif voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 17 avril, un accompagnement financier de 19 millions d'euros pour l'alimentation et les soins prodigués aux animaux avait été porté par Gérald Darmanin et adopté pour **les parcs zoologiques, cirques et refuges**.

Le 21 avril, le gouvernement a annoncé dans un communiqué que cette disposition bénéficiera aussi aux **centres équestres recevant du public et aux poneys clubs** qui connaissent des difficultés financières en raison du confinement et de la suspension des activités de sport et de loisirs, selon des modalités qui seront définies dans les prochains jours.

A noter par ailleurs que le dispositif spécifiques aux zoos et cirques prévoit aussi :

- La mise en place d'une cellule de veille entre le ministère de la Transition écologique, la fédération des parcs zoologiques, l'office français pour la biodiversité et la commission nationale des activités circassiennes pour identifier les situations à risques pour les animaux,

- Un dispositif d'appui local, suivi par le Ministère la transition écologique et celui de l'agriculture par le biais des directions départementales de la protection des populations (DDPP) a été déployé pour :

- Accompagner les établissements dans la recherche de nourriture, litière ou de soins ;
- Accompagner les entreprises pour qu'elles bénéficient des aides économiques d'urgence mises en place par le Gouvernement (entreprises et établissements de spectacle) ;
- Accompagner les établissements pour rejoindre leur lieu d'hivernage.

L'intermédiation de la DDPP a permis aux propriétaires d'animaux de récupérer les invendus des grandes et moyennes surfaces et d'obtenir un accord avec les agriculteurs locaux pour acheter, à prix coûtant, de la pulpe de betterave et du foin. Avis aux agriculteurs !

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/covid-19-des-plans-specifiques-par-filiere/>